



Comment contester un bail meublé chambre de bonne de moins de 9m2

Par **Xavier Vilar**, le **26/04/2017** à **14:31**

Bonjour à tous,

C'est la première fois que je vais sur site ! Et vous lance un au secours pour ne pas me retrouver SDF l'hiver prochain.

A l'automne 2015 j'ai signé un bail de location saisonnière pour une chambre de bonne de 10m2 à Paris pour suivre une formation de deux mois à 350€ de loyer. J'ai demandé au propriétaire de rester le temps de trouver du travail que je ne trouve pas mais j'ai obtenu le RSA. Il m'a proposé un bail meublé en mentionnant juste dans le bail : table lit chaise et frigo, pour un prix de 230€ par mois sur un an. Ors la chambre en surface Carrez fait plutôt 7m2 et n'atteint pas les 20m2 ! J'ai demandé au propriétaire de revoir ce prix de loyer et il a accepté de le baisser à 190€ mais le bail mentionne toujours 10m2.

J'ai aussi arrêté de payer mes loyers (j'ai l'APL qui couvre 80% du loyer) depuis février car j'ai du installer un chauffe-eau électrique qu'il m'a pas encore remboursé (600€ !). J'ai plus confiance dans ce propriétaire du tout.

1/ puis attaquer au tribunal mon propriétaire qui n'a pas le droit de me faire un bail pour une surface indécente?

2/ le bail en meublé me semble abusif car j'ai dû racheter un lit pliant, puis je demander à obtenir un bail en vide de 3 ans ?

3/ j'ai signé un bail jusqu'au 30 septembre. Il veut me donner un congé 3 mois avant la fin (car il veut reprendre pour y loger son fils). Est-ce que je peux me battre pour y rester amis je peux pas payer un avocat !

Merci, merci pour tous vos conseils

Par **janus2fr**, le **26/04/2017** à **14:56**

Bonjour,

Vous êtes en pleine contradiction...

Vous voulez saisir le tribunal pour faire annuler ce bail car le logement n'est pas décent et en même temps, vous voulez obtenir un bail de 3 ans, toujours pour ce logement indécent !

Par **Xavier Vilar**, le **26/04/2017** à **15:19**

Oui car je souhaite ne pas partir et je me demandais si on pouvait imposer un bail vide, le bail

en meublé étant ..Peu meublé véritablement.

Mais c'est vrai que le logement étant indécemment j'ai peur de ne pas y arriver !

Et il me dit que comme il a baissé deux fois le loyer c'est pour tenir compte de la petite surface. Je paye pas cher en réalité et en suis conscient.

Par **Xavier Vilar**, le **26/04/2017** à **15:43**

en fait je veux saisir le tribunal non pas sur le logement (décent ou pas) mais sur la nature du contrat meublé. Le propriétaire m'a jamais donné les documents comme les diagnostics. Au début j'ai fait confiance. Mais la je sens qu'il veut récupérer cette chambre pour son fils ! Je cherche des solutions car avec seulement le RSA et les APL ...je suis bientôt à la rue !